

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 15 décembre 2010

**OBJET**  
**de la Délibération**

\*\*\*\*\*

**TRAVAUX NEUFS –  
RENOVATION ET  
ENTRETIEN DES  
INSTALLATIONS  
D’ECLAIRAGE  
PUBLIC DE LA  
VILLE DE  
PONTIVY  
ATTRIBUTION DU  
MARCHE DE  
TRAVAUX**

**Date de convocation du Conseil Municipal :**  
9 décembre 2010

**Date d’affichage :** 9 décembre 2010

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

**Président de la Séance :** Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de séance :** M. BONHOURE

**Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mme GREZE, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. BONHOURE, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, DERRIEN, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir**

M. PARMENTIER à M. LE DORZE  
Mme OLIVIERO à Mme PIERRE  
M. LE BARON à M. MARCHAND  
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO  
Mme LE DOARE à Mme GREZE  
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET

**Absent excusé**

**TRAVAUX NEUFS – RENOVATION ET ENTRETIEN DES  
INSTALLATIONS D’ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE  
PONTIVY  
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

**Rapport de Henri LE DORZE**

Le marché d’éclairage public arrive à échéance le 31 décembre 2010. Il consiste à mettre en œuvre les moyens pour assurer la gestion de l’énergie et la maintenance afin de maintenir à niveau le parc existant.

Pour son renouvellement, une nouvelle consultation, pour 4 années du 01/01/2011 au 31/12/2014, a été lancée. Il s’agit d’un appel d’offres ouvert européen. Une annonce a été publiée au BOAMP et au JOUE .

12 dossiers de consultation ont été retirés et 5 offres ont été reçues en Mairie dans les délais impartis.

Les 5 offres étaient administrativement recevables et les services techniques, maître d’œuvre de l’opération, ont procédé à leur analyse.

Les offres ont été analysées suivant les critères pondérés annoncés à l’article 6 du règlement de la consultation : Prix des prestations 60%, critères sociaux 20%, critères environnementaux 20%.

Au vu de la décomposition des grilles d’analyses et de la valeur globale des offres présentées, la commission décide, à l’unanimité des membres à voix délibérative, de retenir le classement proposé par la maîtrise d’œuvre :

- 1 – CITEOS pour un montant de 203 657.39 € HT/ an soit 243 574.24 € TTC/an
- 2 – CISE TP
- 3 - ERS

**Nous vous proposons :**

- D’accepter le classement de la commission d’appel d’offres
- D’autoriser le Maire à signer le marché à intervenir avec la société CITEOS ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 16 décembre 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**